

FORMULAIRE PENS.B/1 FR Vous trouverez des informations sur la manière de remplir le présent formulaire dans les instructions relatives au formulaire PENS.B/1 FR (04.2025).



Prière de dactylographier ou d'écrire en CARACTÈRES D'IMPRIMERIE. Toutes les pages doivent être datées et signées à la main. Le présent formulaire doit être envoyé dans un délai très précis. Si vous ne l'envoyez pas dans le délai d'un an à compter de votre admission ou réadmission à la Caisse, vous perdrez le droit de faire valider, en vertu de l'article 23 des Statuts, la ou les périodes de service pendant lesquelles vous n'y étiez pas affilié.e.

## MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCERNANT LA VALIDATION D'UNE PÉRIODE DE SERVICE PENDANT LAQUELLE L'INTÉRESSÉ.E N'ÉTAIT PAS AFFILIÉ.E À LA CAISSE

en vertu de l'article 23 des Statuts				
Section 1 : Informations sur le ou la par	ticipant.e			
		 Date de naissance (jj/mm/aaaa)		
Nom de famille	Prénom	Autres prénoms		
Organisation qui vous emploie actuellement		Lieu d'affectation		
Indicatif du pays Indicatif régional Numéro de t	éléphone Adresse électronique prof	essionnelle		
Section 2 : Périodes de service antérieu	res pendant lesquelles l'intéressé.e n'était pas affili	é.e à la Caisse		
Organisation				
Organisation				
Organisation	Date de début (jj/mm/aaaa)	Date de fin (jj/mm/aaaa)		
Organisation	Date de début (jj/mm/aaaa)	Date de fin (jj/mm/aaaa)		
	Signature (veuillez signer	dans l'encadré ci-dessous, sans dépasser)		

Page 1 sur 2 Formulaire PENS.B/1 FR (04.2025)



Section 3:

## Confirmation et signature

## JE CONFIRME QUE:

Date (jj/mm/aaaa)

- J'envisage de faire valider, en vertu de l'article 23 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la ou les périodes de service pendant lesquelles je n'étais pas affilié.e à la Caisse indiquées à la section 2 ci-dessus.
- · J'ai pris connaissance de l'article 23 des Statuts et de la section E du Règlement administratif de la Caisse.
- J'ai pris connaissance des instructions relatives au formulaire PENS.B/1 FR (04.2025).
- Je demande à la Caisse de me communiquer une estimation du montant des cotisations que je devrais verser pour la ou les périodes de service pouvant faire l'objet d'une validation.
- Je comprends que la validation de cette ou de ces périodes ne se fera pas tant que je n'aurai pas fait part de ma décision définitive à cet égard, conformément aux instructions qui me seront données avec l'estimation. Je comprends que si je décide de faire valider cette ou ces périodes, je disposerai de 90 jours, à compter de la date de notification du montant dû, pour verser ce montant à l'organisation qui m'emploie.

## UNIQUEMENT POUR LES PERSONNES NOUVELLEMENT ADMISES OU RÉADMISES À LA CAISSE :

Vous pouvez peut-être obtenir également la restitution d'une période d'affiliation antérieure, le cas échéant, en vertu de l'article 24 des Statuts, à condition d'en faire la demande dans un délai d'un an à compter de la date de votre admission ou réadmission, mais avant la date de votre cessation de service si celle-ci est antérieure. Vous pouvez en outre vous prévaloir, le cas échéant, des dispositions d'un accord de transfert conclu par la Caisse en vertu de l'article 13 des Statuts en vue d'assurer la continuité des droits à pension, conformément aux termes de l'accord en question. Pour de plus amples informations, voir le site de la Caisse, à l'adresse www.unjspf.org/ffr/.

ınature (veuillez	orginal dans.	0000.000.000	 <del>pacce.</del> )

Page 2 sur 2 Formulaire PENS.B/1 FR (04.2025)